



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2021 À 18H30**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa
Messieurs les conseillers Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Lors de cette séance, sont absents :

Mme la conseillère Dana Chevalier
M. le conseiller Ryan Young,

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

M. Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

07-205-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Yvan Labelle

D'ouvrir la séance extraordinaire du 20 juillet 2021. Il est 18 h 44.

Adoptée à l'unanimité.

07-206-21	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

07-205-21 Ouverture de la séance

07-206-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

07-207-21 Mise en œuvre de stations d'exercice polyvalentes en plein air (Parc Harpell)

6. URbanisme

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

7. Services techniques

7.1. Conclusion de contrats

07-208-21 Octroi de contrat : Préparation plans et devis prolongement de la piste multifonctionnelle rue Grenier (entre la rue Daoust et le Chemin de l'Anse-à-l'Orme)

7.2. Autorisation de dépenses

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

- 8. Environnement**
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
 - 10.1. Dons / promotions / aides financières
 - 10.2. Autres sujets
 - 07-209-21 Adoption des comptes
- 11. Administration et greffe**
 - 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 - 11.2. Opérations Immobilières
 - 07-210-21 Acquisition du lot 1 559 625 du cadastre du Québec stationnement rue Lalonde
 - 11.3. Autres sujetS
 - 07-211-21 Rémunération du personnel électoral de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du 7 novembre 2021
- 12. Ressources humaines**
 - 12.1. Contrats et ententes
 - 12.2. Autres sujets
- 13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
 - 07-212-21 Adoption du second projet de règlement numéro 533-75 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin notamment de créer une nouvelle zone C-146 pour y autoriser un projet de clinique médicale.
 - 07-213-21 Avis de motion du règlement numéro 533-76 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de prohiber l'usage résidentiel R-4 (4 logements et plus) dans la zone H-134
 - 07-214-21 Adoption du premier projet de règlement 533-76 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de prohiber l'usage résidentiel R-4 (4 logements et plus) dans la zone H-134
- 14. Dépôt de documents**
- 15. Levée de la séance**
 - 07-215-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Aucune question n'a été reçue. La période de questions a été ouverte et fermée à 18h45.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

07-207-21	Mise en œuvre de stations d'exercice polyvalentes en plein air (Parc Harpell)
-----------	---

ATTENDU QUE la famille Richard désire financer, à la mémoire de Zacharie Richard, la mise en œuvre de telles stations d'exercice polyvalentes

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite mettre en place des stations d'exercice polyvalentes en plein air dans ses parcs ;

ATTENDU QUE d'un commun accord la ville et la famille Richard considèrent le parc Harpell l'emplacement retenu pour la mise en place des stations d'exercice en plein air

ATTENDU QUE la superficie nécessaire pour l'installation des 8 stations d'exercice est d'environ 2 520 pi² (235 m²), soit une longueur de 90 pieds et une largeur de 28 pieds, adjacente à la rue Saint-Pierre

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est en accord en principe avec le projet préliminaire tel que discuté lors du caucus du 29 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'appuyer la famille Richard dans les différentes actions nécessaires visant l'achat et l'installation des équipements pour l'aménagement de 8 stations d'exercice polyvalentes en plein air au parc Harpell,

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. **AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. **CONCLUSION DE CONTRATS**

07-208-21	Octroi de contrat : Préparation plans et devis prolongement de la piste multifonctionnelle rue Grenier (entre la rue Daoust et le Chemin de l'Anse-à-l'Orme)
------------------	---

ATTENDU QUE suite aux négociations de l'année 2020, la Ville de Montréal a approuvé dans son plan de réalisation de l'année 2021 la construction du prolongement du tronçon de la piste cyclable de la rue Grenier de la rue Daoust au Chemin de l'Anse-à-l'Orme;

ATTENDU QUE conformément à l'entente de principe du 18 décembre 2020, il a été convenu que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue agira à titre de maître d'œuvre pour la réalisation du tronçon;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation de la direction générale d'octroyer un contrat de gré à gré, à cet effet;

ATTENDU QUE la ville a procédé aux études d'avant-projet, faunique-floristique, plans préliminaires et diverses demandes d'autorisation pour le prolongement et l'aménagement d'une piste multifonctionnelle de la rue Grenier (entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme dans la servitude de la ligne électrique d'Hydro-Québec)

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

De retenir les services de la firme Tetra Tech QI inc. afin de procéder à la préparation des plans et devis pour le prolongement et l'aménagement d'une piste multifonctionnelle de la rue Grenier (entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme dans la servitude de la ligne électrique d'Hydro-Québec), conformément aux étapes 1 et 2 de l'offre de service du 7 juillet 2021 de la firme, pour un montant de 37 366,88 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense totale nette de 34 120,94 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES**10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section

10.2. AUTRES SUJETS

07-209-21	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'approuver le paiement du montant suivant :

- Journal des déboursés en date du 6 juillet au 20 juillet 2021 **422 787,42 \$**

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

07-210-21	Acquisition du lot 1 559 625 du cadastre du Québec stationnement rue Lalonde
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville prévoit effectuer des travaux de réfection du mur de soutènement du stationnement de la rue Lalonde et de la promenade, endommagés lors des inondations du printemps 2017;

ATTENDU QUE les travaux font l'objet d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, auprès du MELCC

ATTENDU QU' une demande d'octroi de droit formulée auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État a été transmise le 22 juin 2021;

4458

ATTENDU QUE la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État nous informe que le stationnement situé sur la rue Lalonde inscrit sous le numéro de lot 1 559 625 du cadastre du Québec pourrait faire l'objet d'une vente en faveur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE le lot 1 559 625 est la propriété actuelle du domaine hydrique de l'État

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'entamer la procédure d'achat et l'acquisition du lot 1 559 625 du cadastre du Québec;

Que les fins poursuivies sont des fins municipales non lucratives publiques, soit le maintien du stationnement sur la rue Lalonde

Adoptée à l'unanimité.

11.3. AUTRES SUJETS

07-211-21	Rémunération du personnel électoral de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du 7 novembre 2021
------------------	--

ATTENDU QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit procéder à l'embauche du personnel électoral;

ATTENDU QUE conformément à l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités le Conseil municipal établit la rémunération du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'accepter la grille de rémunération du personnel électoral dont copie est jointe en annexe « A-1 » pour valoir comme si au long récité pour l'élection générale du 7 novembre 2021

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

07-212-21	Adoption du second projet de règlement numéro 533-75 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin notamment de créer une nouvelle zone C-146 pour y autoriser un projet de clinique médicale.
------------------	--

- ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990;
- ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de créer la zone C-146 afin d'y autoriser un projet de clinique médicale en bordure du boulevard des Anciens-Combattants, au nord de l'hôpital Sainte-Anne;
- ATTENDU QUE le second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
- ATTENDU QU' à la séance du 14 juin 2021, un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement a été déposé;
- ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 21 juin 2021;
- ATTENDU QUE cette consultation écrite a eu lieu entre le 22 juin et le 6 juillet 2021; au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 20 octobre 2020;
- ATTENDU QU' aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre du processus de consultation écrite;
- ATTENDU QU' à la suite de l'adoption du second projet de règlement, un avis public sera donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le second projet de règlement numéro 533-75 dont copie est jointe en annexe «B»

Adoptée à l'unanimité.

07-213-21	Avis de motion du règlement numéro 533-76 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de prohiber l'usage résidentiel R-4 (4 logements et plus) dans la zone H-134
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 533-76 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de prohiber l'usage résidentiel R-4 (4 logements et plus) dans la zone H-134

07-214-21	Adoption du premier projet de règlement 533-76 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de prohiber l'usage résidentiel R-4 (4 logements et plus) dans la zone H-134
------------------	---

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage autorise l'usage résidentiel R04 (4 logements et plus) dans la zone H-134 et que celui-ci n'est pas compatible au cadre bâti, à la topographie accidentée de cette zone et que celle-ci n'est pas desservie par le réseau d'égout municipal;

ATTENDU QUE le conseil a débuté une procédure de modification le 18 janvier 2021 par le premier projet de règlement 533-74, mais qu'aucune suite n'a été donnée;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier les usages dans la zone par le présent processus;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 20 juillet 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été déposé à la séance du 20 juillet 2021;

ATTENDU QU' en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE cette consultation écrite aura lieu entre le 3 août 2021 et le 17 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le premier projet de règlement numéro 533-76 dont copie est jointe en annexe «C»

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « D »;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-215-21	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 51.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-120251

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 juillet 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 22 juillet_2021.

Mme Paola Hawa, Maire

M. Martin Bonhomme, Greffier adjoint